

## CAHIER D'ACTEUR



FEDERATION DES  
INDUSTRIES DU BOIS DE  
NOUVELLE AQUITAINE

La FIBNA est composée d'environ une centaine d'entreprises adhérentes présentes sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. La FIBNA comprend une majorité d'entreprises valorisant des ressources locales : pin maritime, mais elle intègre également celles travaillant à partir de l'ensemble des essences régionales (chêne, peuplier, châtaignier...). Le rôle premier de la FIBNA est la représentation des entreprises de la transformation du bois. Elle est force de proposition auprès des instances politiques, administratives et professionnelles régionales et nationales.

### Contact

Stéphane Latour  
31 avenue de la Poterie  
33170 GRADIGNAN  
Tél : +33. 6 76 25 35 72  
s.latour@fibna.fr  
<http://www.fibaquitaine.fr/>

## LA PRODUCTION DE MATERIAUX RENOUVELABLES DOIT ETRE UNE PRIORITE NATIONALE

### PRESENTATION DE LA CONTRIBUTION

Détruire les forêts de pin maritime, principale pompe à carbone et productrice de bois de la région Nouvelle-Aquitaine (elle fournit 60% de la récolte de bois de la Région), dans le cadre de la transition énergétique n'est pas pertinent d'un point de vue écologique et économique.

Le développement des énergies renouvelables est souhaitable mais développer une énergie renouvelable avec comme objectif la lutte contre le changement climatique en réduisant production d'un matériau renouvelable (le bois) qui fixe le carbone et contribue à la lutte contre le changement climatique n'est pas cohérent.

### INTRODUCTION : LE MASSIF DES LANDES DE GASCOGNE EST SOUS PRESSION

Le Massif forestier des Landes de Gascogne constitué de 800 000 ha de pin maritime et de 200 000 ha de feuillus est déjà sujet à une forte pression de défrichements liés à l'urbanisation et à l'agriculture, l'observatoire NAFU (Préfecture) donne les chiffres suivants :

La forêt est en diminution sur le Massif des Landes de Gascogne et le rythme des défrichements s'accélère. Les résultats publiés en février 2020 font état d'une moyenne de 1 176 ha par an depuis 2 000, cela fait plus de 20 000 ha au total (4 fois la surface de la ville de Bordeaux ou

28 000 terrains de football). En Gironde cela est réalisé à 70% au profit d'espaces artificiels et 30% au profit d'espaces agricoles.

Les forêts de plantation ont un rôle majeur pour la France dans la lutte contre le changement climatique.

Le Massif des Landes est principalement constitué de forêts de plantation de pin maritime, il représente 5% des surfaces des forêts françaises mais 16% de la production nationale de bois. Les Forêts de plantation constituées principalement de résineux sont très minoritaires en France (2 millions d'hectares sur un total de forêts de 17 millions) et les surfaces résineuses sont en diminution depuis 1985 (source IGN).

Pourtant ces forêts résineuses sont essentielles dans la lutte contre le réchauffement climatique, elles fixent le carbone et produisent un matériau renouvelable particulièrement apte au packaging écologique et recyclable (transition zéro plastique), mais également, à la construction et donc essentiel dans le plan du Gouvernement pour la transformation écologique du secteur du bâtiment.

A l'heure de la relance post-covid ou les ressources mondiales en matériaux renouvelables deviennent stratégiques, détruire des surfaces de production résineuses n'est pas positif pour la France.

## LES FAITS ET CHIFFRES

### LA FONCTION CARBONE DE LA FILIERE BOIS

La forêt et les produits bois portent quatre leviers d'action majeurs pour lutter contre le changement climatique :

1. La séquestration de carbone par la biomasse dans les écosystèmes forestiers, qui utilisent l'énergie du soleil pour prélever du carbone sous forme de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère et libérer de l'oxygène. Le défrichage de 1 000 ha de pin maritime entraînera un déficit d'absorption du CO<sub>2</sub> atmosphérique de l'ordre de 10 000 tonnes par an (1m<sup>3</sup> = 0,77 tCo<sub>2</sub>) soit entre 250 000 tonnes et 500 000 tonnes sur le cycle de vie du pin maritime. En effet les forêts de production, en croissance, par le phénomène de la photosynthèse, fixent le CO<sub>2</sub> atmosphérique et sont la principale pompe à carbone de notre Région.

2 Le stockage de carbone dans le bois en forêt et dans les produits bois : l'utilisation des produits bois permet de prolonger durablement ce stockage tout au long de leur cycle de vie.

3 La substitution matière : l'utilisation des produits bois en substitution de matériaux plus consommateurs de ressources et d'énergies fossiles permet de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

4. La substitution énergie : le bois énergie se substitue aussi directement à l'utilisation d'énergies non renouvelables.

Ces substitutions matière et énergie correspondent à des économies définitives de matériaux et d'énergies fossiles.

## LA BIODIVERSITE

Une étude récente réalisée par le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne fait état de plus de 1000 espèces végétales et animales présentes dans la forêt cultivée de pin maritime.

Le massif forestier des Landes de Gascogne est aujourd'hui reconnu « réservoir de biodiversité » au sein des outils régionaux d'aménagement et de cohérence écologique.

## LA REGULATION DU CLIMAT ET LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

La forêt de pin maritime régule le niveau des eaux superficielles grâce à l'évapotranspiration des arbres, elle a été plantée pour cela, elle a aussi un rôle sur la qualité des eaux, la qualité des nappes dans le massif landais est supérieure à la plupart des autres Territoires de la Région.

## LES EMPLOIS LOCAUX

La filière bois est source essentielle, au niveau régional et en particulier dans les territoires ruraux, de valeur ajoutée et d'emplois (58 000 emplois et 10 milliards d'euros en Nouvelle-Aquitaine).



## CONCLUSION

A l'heure de la relance post-covid où les ressources mondiales en matériaux renouvelables deviennent stratégiques, détruire des surfaces de production résineuses n'est pas positif pour la France.

Dans le même temps, les entreprises ont de très grandes difficultés à mener à bien des projets d'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments industriels, notamment en raison du refus des assureurs de couvrir le risque incendie.